



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Troyes, le 01 JUL 2019

SERVICE CONNAISSANCE ET PLANIFICATION

BUREAU DES PROJETS DE TERRITOIRES

Affaire suivie par Eric NICOLAS  
Téléphone 03 25 46.20.96.  
Télécopie 03 25 46.20.09.  
Mail : eric.nicolas@aube.gouv.fr

Monsieur le Ministre,

Par courriel en date du 27 juin 2019, vous m'avez adressé le projet de modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme, votre commune souhaite :

- modifier certains articles du règlement écrit, afin d'adapter une emprise différenciée pour la construction d'auvents, de supprimer les dimensions maximales pour les fenêtres de toits, d'adapter l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives au sein des zones UCB, UCBY et UCC, et d'alléger les normes de stationnement dans le périmètre des orientations d'aménagement et de programmation des quartiers de la gare et de Tauxelles ;
- modifier la planche graphique n°7 afin de redéfinir le cœur d'îlot sis rue de la Somme et identifié au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme ;
- modifier les orientations d'aménagement et de programmation des quartiers de la gare et de Tauxelles ;
- mettre à jour les annexes du PLU.

Monsieur le Maire de Troyes  
Ancien Ministre  
Direction de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine  
Place Alexandre Israël  
BP 767  
10 026 TROYES Cedex

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube – DDT

1, bd Jules Guesde - CS 40769 – 10026 TROYES CEDEX – TELEPHONE 03 25 46 20 25 – TELECOPIEUR 03 25 46 20 99 – [ddt@aube.gouv.fr](mailto:ddt@aube.gouv.fr)

Ce projet entre dans le champ de la procédure de modification simplifiée défini par l'article susmentionné du code de l'urbanisme.

En conséquence, j'émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis devra être joint au dossier soumis à la consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, ending in a long horizontal tail.

Pierre LIOGIER